REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DROME Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2024-02-12-04 CONSEIL MUNICIPAL du 12 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 06 février 2024 Nombre de Conseillers en fonction : 09

<u>Présents</u>: Monique ALLEGRE; Christian BERNARD; Marc GASSER; Lauriane MOINE;

Norbert PERRIN; Fabrice PRAVE; Gilles SARACCO.

Absents excusés: Vincent GOUDON; Jean-Luc FAUCON donne procuration à Gilles SARACCO

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

<u>Objet</u>: Demande de subvention DETR + Département de la Drôme – Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif – TRANCHE 1 : travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif, chemin de Grignan –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 septembre 2022 approuvant le programme de travaux d'assainissement collectif et la désignation du Conseil Départemental de la Drôme comme mandataire du maître d'ouvrage,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-07-03-03 du 3 juillet 2023 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre à l'entreprise BEAUR,

Considérant les études d'avant-projet réalisées par le bureau d'étude BEAUR pour :

• TRANCHE 1 : travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement chemin de Grignan qui compare deux solutions :

TRANCHE 1: TRAVAUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT CHEMIN GRIGNAN						
Solution 1 : tranchée ouverte Solution 2 : tranchée ouverte + chemisage						
Pose des réseaux d'eaux usées et pluviales en	Pose d'un nouveau réseau d'eaux usées en tranchée ouverte					
tranchée ouverte	et chemisage du réseau existant pour les eaux pluviales.					
268 400 € HT	281 600 € HT					

• TRANCHE 2: travaux de de réhabilitation de la station d'épuration qui compare 4 solutions pour définir un exutoire des eaux traitées et qu'il convient de poursuivre les études préalables et notamment l'étude de sol et hydrogéologique pour évaluer la faisabilité technico-économique de la solution A et obtenir l'avis des autorités sanitaires et environnementales pour choisir la solution.

	TRANCHE 2 : TRAVAUX REHABILITATION STATION D'EPURATION								
	Solution A: infiltration dans le sol au droit de la station d'épuration	Solution B : rejet dans la rivière Gaffe	Solution C1 : rejet en aval des captages, dans le fossé	Solution C2 : rejet en aval des captages, dans la rivière Berre					
Travaux station d'épuration (filtre planté de roseaux)	314 000 € HT	314 000 € HT	314 000 € HT	314 000 € HT					
Curage et épandage boues de lagune	65 000 € HT	65 000 € HT	65 000 € HT	65 000 € HT					
Exutoire eaux traitées	18 000 € HT	230 000 € HT	220 000 € HT	312 000 € HT					
Montant total	424 000 € HT	636 000 € HT	626000 € HT	718 000 € HT					

Les plans de financement prévisionnel de l'opération, présentés ci-après, qui intègre les études préalables, les honoraires, les travaux et frais divers :

O Solutions 1 & A - la moins coûteuse :

			CD26		DETR		RESTE A CHARGE REAUVILLE		TAUX
DESIGNATION DES TRAVAUX	CALENDRIER PREV. DES TRAVAUX	MONTANT ESTIME € HT	%	SUBVENTION	%	SUBVENTION	€	%	REEL DE SUBV
TRANCHE 1 : travaux réseau d'assainissement chemin de Grignan Solution 1 : tranchée ouverte	2024	350 000 €	50%	175 000 €	30%	105 000 €	70 000 €	20%	80,0%
TRANCHE 2 : réhabilitation de la station d'épuration - solution A : infiltration	2025	478 000 €	50%	239 000 €	25%	119 500 €	119 500 €	25%	75,0%
TOTAL € HT		828 000 €		414 000 €		224 500 €	189 500 €	22,9%	77,1%

o Solutions 1 & C2 - la plus coûteuse

			CD26		DETR		RESTE A CHARGE REAUVILLE		TAUX
DESIGNATION	CALENDRIER PREV. DES TRAVAUX	MONTANT ESTIME € HT	%	SUBVENTION	%	SUBVENTION	€	%	REEL DE SUBV
TRANCHE 1 : travaux réseau d'assainissement chemin de Grignan Solution 1 : tranchée ouverte	2024	350 000 €	50%	175 000 €	30%	105 000 €	70 000 €	20%	80,0%
TRANCHE 2 : réhabilitation de la station d'épuration - solution C2 : rejet aval captage dans la Berre	2025	772 000 €	50%	386 000 €	25%	193 000 €	193 000 €	25%	75,0%
TOTAL € HT		1 122 000 €		561 000 €		298 000 €	263 000 €	23,4%	76,6%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'étude d'avant-projet relative à la TRANCHE 1 : travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif chemin de Grignan.
- Approuve la solution 1 pour la pose des réseaux d'eaux usées et pluviales en tranchée ouverte avec un montant de travaux estimé à 268 400 € HT.
- Approuve le plan de financement prévisionnel global de la TRANCHE 1, incluant les études préalables, les honoraires et frais divers, estimé à 350 000 € HT ainsi que le reste à charge communal de 20%, soit 70 000 € HT.
- Sollicite le financement le plus élevé possible des financeurs et en particulier de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024 et du conseil Départemental de la Drôme pour la réalisation des travaux de la TRANCHE 1.
- Décide de réaliser cette opération selon la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement collectif et de le mentionner dans le dossier de consultation des entreprises.
- **Décide** de poursuivre les études préalables pour définir la solution de la TRANCHE 2 : travaux de réhabilitation de la station d'épuration.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE:

7 + 1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire Lauriane MOINI

Le Maire Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission au contrôle de légalité le 13 FEV. 2024 Affiché le 13 FEV. 2024

NP